

Enseignement hybride et référentiel des enseignants chercheurs

Sur la base d'un état des lieux, des principes se dégagent-ils et peuvent-ils servir de préconisations ?

Isabelle Olivier, ComUE Université Grenoble Alpes
BootCamp #7 – Bordeaux – 22 novembre 2019

Cadre réglementaire

- Les référentiels d'équivalence horaire sont définis dans le cadre de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, établi en application de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié.
- Ils visent à décrire les différentes activités, hors des enseignements présentsiels, relevant des missions des enseignants-chercheurs ou enseignants et prises en compte dans leur service.
- Ils fixent le forfait d'heures reconnues pour chacune des activités.
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020974583&categorieLien=id>

Cadre réglementaire

- Proposition de référentiel établi en application du II de l'article 7 du décret N° 84-431 du 6 Juin 1984 modifié

I. — Innovation pédagogique	
Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul
<p>Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants.</p>	<p>Forfait d'heures identique à l'équivalent en nombre d'heures d'enseignement présentiel.</p>
<p>Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants.</p>	<p>Forfait modulable en fonction de la nature de la formation, du temps passé dans l'activité présente correspondante et du nombre d'étudiants concernés.</p>
<p>Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes.</p>	<p>Forfait modulable en fonction de la nature de l'activité innovante concernée.</p>

Enquête VPNUM 2019

- Enquête proposée en novembre 2019
 - 13 réponses
- Des résultats TRES hétérogènes !
 - Au sein de votre établissement, y a t-il une reconnaissance liée à l'usage du numérique en appui des enseignements ?
 - 9 OUI, 3 NON, 1 EN COURS
 - Si oui, quels en sont les grands principes ?
 - Voir diapos suivantes
 - Avez vous défini des scénarios d'enseignements allant du présentiel au distanciel ?
 - Oui pour la plupart des établissements où l'EAD représente la base de travail
 - Y a-t-il une démarche qualité ?
 - 7 NON, 5 OUI, 1 EN COURS

Université d'Artois => Sylvie Coste-Marquis

- Un modèle pour les enseignements diplômants **entièrement à distance** tenant compte du nombre d'étudiants à suivre et permettant une rémunération des enseignants pour la création du module existe mais a été développé essentiellement pour des Masters en lettres, langues et histoire entièrement à distance et n'est plus adapté.
- Il doit évoluer.

Université d'Avignon => Thierry Spriet

- Labellisation TICE mise en place en 2009 en licence libre CreativeCommon SA NC BY
- Labellisation Flex'hybrid depuis 2 ans pour enseignements hybrides, en pédagogie innovante, en EAD et TICE
 - cadre administratif qui permet de promouvoir ces transformations pédagogiques, de les valoriser et de les encadrer budgétairement
 - principes : labellisation, comité de valorisation, cahier des charges, valorisation (personnelle et financière)
 - Les seuls enseignements reconnus à distance sont ceux labellisés :
 - une heure à distance vaut une heure présentiel
 - la labellisation est assortie d'une prime financière dépendant du type de labellisation : TICE : coef 0,5 ; Hybride (mise à distance d'une partie de l'enseignement) coef 1 ; Pédagogie active coef 2 ; Macrohybridation (mise à distance d'une partie de la promotion : 1 groupe sur 4 à distance par exemple) coef 3
- <http://flexhybrid.avignon.university>

Université de Bretagne Sud => Gilles Bedoux

- L'hybridation est financée par un AAP « transformation pédagogique » interne doté de 100kE/an
- La production de ressources numériques est encadrée par la mise en place d'un **contrat auteur** : sur la base du référentiel enseignants avec de **40€ à 80€/heure transformée** selon le dispositif mis en œuvre.
- Des modalités de suivi et d'évaluation des étudiants à distance ont été définies en fonction du nombre d'étudiants accompagnés

Université de Lorraine => Brigitte NOMINE

- Il existe une reconnaissance liée à l'usage du numérique en appui des enseignements
 - Les projets sont examinés par une commission regroupant VP Formation, VP transformation pédagogique, VP Numérique + services d'appui
 - Les projets doivent être validés par le directeur de la composante
 - Il s'agit soit de Mooc, soit de ressources numériques pour de l'hybridation, de la remédiation

Un référentiel horaire existe :

Activités	Valeur de référence
Conception et mise à disposition d'un module d'auto-formation en ligne ou de formation à distance ou d'un module de formation par une méthode pédagogique innovante.	1 HETD par heure ETD de maquette pour une équipe/ 25HETD maxi par individu
Modifier le dispositif de formation en vue d'améliorer les apprentissages des étudiants (organisation, fonctionnement, structure, philosophie...)	Volume d'heures accordé = au volume maquette transformé
Accompagnateur pédagogique	25h maximum

Université du Mans => Nicolas POSTEC

- Il n'existe pas de référentiel enseignant à proprement parler mais un modèle de valorisation des activités de conception et d'animation des formations par le numérique
- Un texte a été voté qui s'appuie sur nos pratiques incitatives historiques en EAD.
- L'un de ses objectifs est d'inciter à la mise en place d'une démarche qualité.

On distingue deux taux de production :

- Taux A1 - Modules de type contenus de cours en EAD (contenu de cours / forum et devoir(s)) : taux de valorisation 0,5 HTD pour 1H maquette
- Taux A3 - Modules intégrant un scénario d'apprentissage avancé (comprenant une description et une planification des activités pédagogiques, prenant en compte l'ensemble des besoins des apprenants, décrivant le process d'accompagnement, ..) :
Taux de valorisation : 1,5 HTD pour 1H maquette

A l'Université de Montpellier, il existe deux grandes catégories de reconnaissances :

- Innovations pédagogiques numériques

- Appel à projets "Numérique au service de la formation" lancé chaque année avec une dotation globale de 960h par an financée en central, maximum 96h par enseignant. Depuis 2016, 96 projets ont été soutenus.
- Heures affectées par projet sur avis du Comité Numérique pour la Formation (référents numériques de composante et VP CFVU) animé par le VP Numérique pour la Formation. Affectation des heures : CA après avis de la CFVU, en fonction des projets (ex. MOOC et animation de sa première session : 96h).
- Les composantes peuvent également attribuer des heures de REH dans le cadre d'appels à projets internes.
- Des heures peuvent être obtenues pour passage à un enseignement hybride mais le fonctionnement récurrent d'un enseignement hybride relève de la catégorie ci-dessous

Université de Montpellier

- Enseignements hybrides
 - Une correspondance 1 pour 1 est établie entre présentiel et non présentiel. Par exemple, sous réserve de validation par la direction de la composante, une UE présentielle de 50h peut passer en enseignement hybride avec 40h de présentiel et 10h de REH (total constant $40h + 10h = 50h$). Quelques composantes ont mis en place ce dispositif, notamment l'IAE.
- Des scénarios d'enseignements allant du présentiel au distanciel existent et dépendent des composantes
 - La correspondance 1 pour 1 du REH est valable dans tous les cas pour les enseignements hybrides.
- Une forme de démarche qualité est présente au travers de la procédure d'attribution des heures de REH dans le cadre de l'appel à projets "Numérique au service de la formation"
 - Chaque projet est évalué par 2 rapporteurs. Un bilan intermédiaire écrit est demandé aux porteurs avant le "paiement" des heures de REH (soit sous la forme d'une prise en compte dans le service, soit sous forme d'heures complémentaires). Un bilan final est demandé.

Université Paris-Est Créteil => Guillaume Bourlet

- Pas de reconnaissance formalisée de l'usage du numérique
 - université très généraliste, très facultaire avec beaucoup d'autonomie des composantes.
 - Certains doyens très impliqués dans l'hybridation donc porteurs, d'autres pas du tout concernés.
- Pas de stratégie de l'UPEC pour l'hybridation
 - Le service d'appui avait sorti un document appelé pedago-box présentant des scénarios d'hybridation différents et les accompagnements ad hoc.

Université de Reims Champagne Ardennes

=> Philippe POPLIMONT

- Il existe un référentiel EAD revu en juillet 2016
 - Il prend en compte une part fixe (70%) permettant de valoriser le dépôt de contenus en ligne (équivalent du CM) et une part variable (30%) de suivi de l'étudiant (exercice, plateforme d'échange...) qui dépend du nombre d'étudiants inscrits (équivalent aux TD en présentiel, basé sur des groupes de 60 étudiants avec un plafond à 350 étudiants).
- Il n'existe pas d'autres méthodes de valorisation pour le moment

Université de Rouen => Vincent Roy

- Un référentiel des tâches voté en CA permet de reconnaître en partie l'investissement pédagogique, uniquement sur des projets sélectionnés lors de l'appel à projet annuel sur les transformations pédagogiques.
 - 1 quizz de 20 questions avec feedback vaut 1h TD, 1 captation vidéo simple vaut 1h TD, une captation enrichie vaut 1,5h TD, une page PDF de 2500 caractères environ vaut 0,5h TD etc.
 - ne compense pas vraiment la totalité de l'investissement mis dans le projet mais représente quand même une reconnaissance financière et aussi une forme de reconnaissance sur le CV (qui prendra probablement de l'importance si une prime d'investissement pédagogique voit le jour en miroir à la PEDR).
 - Cette démarche a permis de lancer pas mal de collègues sur la voie des transformations pédagogiques et d'essaimer un peu mais aujourd'hui, en dehors des nouveaux arrivants et de quelques exceptions nous arrivons maintenant un peu à un plateau de recrutement.
- Un dispositif plus ancien avait été mis en place dans les maquettes d'enseignement comprenant une colonne "dont numérique« , supplémentaire à CM, TD, TP.
 - Il est possible de mettre une partie du volume de l'UE sous forme de ressources numériques.
 - Peu de collègues se sont lancés dans cette voie. Une limite de 33% du volume du contenu d'une UE qui peut prendre cette forme a été fixée car nous n'avons pas mis en place une commission qui validerait en amont ces initiatives et nous souhaitons éviter du tout numérique sans aucun accompagnement.
 - Seule la CFVU vote les modifications de maquette des collègues qui en viennent à utiliser cette possibilité.
- Par manque de moyens nous ne faisons pas de suivi spécifique à part un retour par LimeSurvey en fin de projet.

Université de Strasbourg => François GAUER

- Pas de reconnaissance liée à l'usage d'outils numériques mais reconnaissance de pratiques pédagogiques particulières (incluant le numérique), notamment par des AAP
- Vote d'une charte de l'EAD reconnaissant les charges et de l'équivalence entre les enseignements présentsiels et EAD :
 - L'enseignement présentiel et l'EAD ont donc chacun leurs exigences propres. Les enseignements dispensés en EAD sont ainsi comptabilisés de façon équivalente aux enseignements présentsiels au regard des ECTS octroyés.
- Ce cadre prévoit un continuum entre le tout présentiel et le tout distanciel

Université de Lille => Pierre Boulet

- Reconnaissance liée à l'usage du numérique en appui des enseignements en cours de discussion à la CFVU
 - les règles de cette reconnaissance étaient très variées dans les 3 universités fusionnées.
 - Il y a valorisation pour les enseignements hybrides ou à distance, pas pour un simple usage de Moodle, intégration possible des heures dans le service statutaire de l'enseignant, attribution des heures pour la production de ressources nouvelles, recensement des ressources déjà existantes (e.g. UNT), ou en ligne sur d'autres sites
 - Création des « ressources ouvertes » (licence Creative Commons ou équivalente) donc réutilisables dans d'autres situations que celles pour lesquelles elles ont été créées ;
 - Indexation des ressources selon le modèle MLR (Metadata for Learning Resource) en collaboration avec le Service Commun de Documentation.
- Des scénarios d'enseignements allant du présentiel au distanciel existent avec 2 modalités de tutorat possibles dans le cas de l'hybride ou du distanciel.
 - On valorise à la fois la production des ressources et le tutorat dans le cadre d'un enseignement à distance ou hybride selon des règles encore en discussion.
- Une démarche qualité existe avec évaluation des enseignements.

- Une reconnaissance liée à l'usage du numérique en appui des enseignements existe :
 - en création de ressources numériques pour des formations en présentiel
 - Il y a 5 ans (5h d'un cours de 35h étaient "donnés" à l'enseignant pour produire les ressources numériques : retour très hétérogène allant du simple pdf contenant tout le cours à un cours avec ressources et activités sous Moodle)
 - Aujourd'hui l'intégralité des espaces de cours Moodle sont automatiquement créés et alimentés en utilisateurs à chaque rentrée

Université Toulouse I Capitole

- En FOAD (formation ouverte à distance)
 - Le Référentiel pour la formation à distance prévoit que les heures en présentiel sont payées de manière classique (et retranchées du volume en ligne). la création du cours est rémunérée sous la forme de droit d'auteurs : création initiale du cours 60 euros (brut) par heure de maquette + chaque année 20% du chiffre d'affaire brut de la formation répartie au prorata du nombre d'heures de la maquette. Le cours est renouvelé à un rythme qui dépend de la matière.
 - l'exécution du cours en ligne est payée en fonction d'une grille en fonction du nombre d'heures de la maquette et du nombre d'étudiants avec un minimum de 10h.
 - Sauf cas particuliers (volume, type d'enseignement) 1h maquette = 1h payée
- Les formations (les contenus des cours) sont évaluées par les apprenants (matière par matière et sous la forme d'un questionnaire)
 - Les évaluations sont transmises au directeur d'UFR, au responsable de la formation et au formateur concerné. Des évaluations trop négatives pouvant inciter le formateur à renouveler ses contenus

ComUE Université Grenoble Alpes

=> Isabelle Olivier

Les principales caractéristiques de ce référentiel sont :

1. L'unité de base est l'ECTS,
2. La reconnaissance horaire est un forfait d'heures se situant dans une fourchette tenant compte de la diversité des enseignements universitaires,
3. Le continuum entre le présentiel, l'hybride et le distanciel est pris en compte,
4. La distinction entre le temps de conception des nouvelles ressources pédagogiques et les ajustements ultérieurs est considérée,
5. L'enseignement et le suivi à distance des apprentissages sont distingués,
6. Les MOOCs sont traités comme des cas particuliers.

ComUE Université Grenoble Alpes

<i>Présentiel ou hybride</i>		<i>A distance</i>	
Conception et développement de nouveaux formats d'enseignement ou de pratiques pédagogiques innovantes <u>en dehors des activités d'encadrement et d'animation</u>	Encadrement et animation d'un dispositif hybride	Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, <u>sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants</u>	Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants
Pour l'année de transformation : forfait d'heures se situant entre 15 et 25H ETD par ECTS, modulable en fonction de l'ampleur de la transformation	Pour les activités en présentiel, se reporter aux heures prévues dans la maquette. Pour les activités d'encadrement et d'animation à distance, forfait d'heures se situant entre 0 et 8H ETD par ECTS et par groupe TD (environ 30 étudiants), modulable en fonction de la nature du suivi	Pour l'année de transformation : forfait d'heures se situant entre 15 et 25H ETD par ECTS, modulable en fonction de l'ampleur de la transformation	Forfait d'heures se situant entre 6 et 12H ETD par ECTS et par groupe TD (environ 30 étudiants), modulable en fonction de la nature du suivi
Pour les évolutions ultérieures, forfait d'heures adapté à l'ampleur des modifications compris entre 0 et 30% du forfait initial		Pour les évolutions ultérieures, forfait d'heures adapté à l'ampleur des modifications compris entre 0 et 30% du forfait initial	

ComUE Université Grenoble Alpes

<i>MOOC/SPOC</i>	
Conception et réalisation	Encadrement et animation
Forfait de 20H ETD pour une semaine d'activités (env. 5h travail étudiant)	Forfait maximal de 4H ETD pour l'animation d'une semaine d'activités (env. 5h travail étudiant)
Pour les évolutions ultérieures, forfait d'heures adapté à l'ampleur des modifications compris entre 0 et 20% du forfait initial	

ComUE UGA : HETD vs ECTS

Mémo des équivalences					
CREATION / TRANSFORMATION (distance, présentiel ou hybride)			SUIVI / EVOLUTION		
Tps de travail effectif		HETD	Tps de travail effectif		HETD
Etudiant	EC		Etudiant	EC	
	4H	1H		4H	1H
1 ECTS	25H	15 à 25H	25H		6 à 12H (distance) 0 à 8H (hybride)

Principes et préconisations

=> bien différencier

- le tout à distance (EAD et MOOC)
- du présentiel et hybride
- la conception des ressources pédagogiques en soutien à l'enseignement
- du suivi pédagogique

=> bien définir

- l'unité transformée : ECTS ou EqTD
- l'ampleur de la transformation : fourchette d'heures reconnues
- la durée du processus de transformation : conception + évolutions années suivantes